

LIMOGES MÉTROPOLE
EXTRAIT DES PROCÈS VERBAUX
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 17 AVRIL 2025

En deux mille vingt-cinq le jeudi dix-neuf avril à dix-huit heures, le conseil communautaire de L'Union Métropolitaine, légalement convoqué le 22 avril 2025, par le Président, s'est réuni en séance publique à la maison de la Région Nouvelle Aquitaine - site de L'Étang, sous la présidence de Charlotte BÉGIN, Présidente.

Gilles TCHUZA, Vice-Président, chargé au service de l'ouverture de la classe, reçoit les
 professeurs de sciences

Etaloni, prijava:

[illegible]

Alcuni esempi riportati per una migliore comprensione.

Alors, nous avons délégué la poursuite :

Mrs Catherine RAUNDEN - SEARD - donne gravante a M. Jean-Marie LADEHAGARD
 Mrs Helene BOUCHER - SEARD - donne gravante a M. Franck PELLERIN
 Mrs Marie-Claude BOUTIER - SEARD - donne gravante a M. Jean-Louis LEBLANC
 Mrs Marie-LAURE - SEARD - donne gravante a M. Jean-Louis CUSSE
 M. Denis LEMENIER - SEARD - donne gravante a Mme Christine JURY
 M. Vincent BROUSSIE - donne gravante a Mme Veronique SERRAT
 M. Jean-Luc DUBREUIL - donne gravante a M. Thierry VERDIER
 Mrs Dominique SILL - SEARD - donne gravante a M. Jean-Louis RAUBERT
 M. Philippe MAILLARD - SEARD - donne gravante a M. Vincent JAURY
 Mrs Odette VILLEMEN - SEARD - donne gravante a M. Olivier DUCROQUET
 Mrs Genevieve ZATIERA - SEARD - donne gravante a Mme Genevieve FURIGN
 Mrs Jeanne BOURDIER - SEARD - donne gravante a M. Jean-Louis LEBLANC
 Mrs Helene BURBULE - SEARD - donne gravante a M. Franck PELLERIN

Abstract

© 2000 Blackwell Science Ltd *Journal of Internal Medicine* 247: 359–367

Modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Courcel - Avis conforme de l'autorité environnementale relatif à la décision de ne pas soumettre la procédure à une évaluation environnementale mais à un examen au cas par cas

NP 14.2

**Modification n°8 du Plan local d'urbanisme (PLU) de
Couzeix – Avis conforme de l'autorité
environnementale relatif à la décision de ne pas
soumettre la procédure à une évaluation
environnementale mais à un examen au cas par cas ad
hoc**

Délégation du 17 avril 2025



 TÉLÉCHARGER